

Collecte de produits phytosanitaires non utilisables, le mardi 13 décembre

Une nouvelle collecte de Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) est organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers et ses partenaires le 13 décembre.



Comment participer à la collecte ?

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs et viticulteurs en activités ou retraités, entreprises d'espaces verts, administrations et communes).

La collecte se déroule sur une journée, sur l'un des 4 sites, durant laquelle vous pouvez amener vos PPNU quel que soit votre fournisseur de produits phytopharmaceutiques.

L'élimination des PPNU a un coût et tous les produits ne pourront être repris gratuitement.

Les conditions de reprises sont fonction du type de PPNU que vous détenez (voir tableau ci-contre).

Nature et catégorie de produit		Forfait	Coûts d'élimination
avec pictogramme AIVALOR		5 €/apport	GRATUIT (jusqu'à 100 kg par apport, participation de 3 €/kg dès le 101 ^{ème} kg)
sans pictogramme AIVALOR (non obligatoirement repris, consulter votre distributeur)			Participation de 3 €/kg dès le 1 ^{er} kg

Quatre sites :

- **Gersycoop**
«Au Levant de la Puzaque»
à **Fleurance**
- **Val de Gascogne**
La Grangette
à **Lombez**
- **Silos Vicois**
Route de Mouchan
à **Vic-Fezensac**
- **Gersycoop**
Route nationale 639
à **Berdoues**

Rappel réglementaire : Soyez vigilants !

Les PPNU doivent être identifiés et séparés des autres produits dans le local phytosanitaire.

La présence de PPNU sans distinction particulière peut entraîner une pénalité sur vos aides compensatoires PAC de 1%.



Pour toutes informations complémentaires, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13.

